

Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme

Christian Peltier

Volume 10, numéro 2, septembre 2010

L'agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des villes et des communautés

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045509ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Peltier, C. (2010). Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2), 0–0.

Résumé de l'article

Les citoyens sont en demande de nature, dans la ville et à sa périphérie. Des Chambres d'agriculture et des agglomérations françaises réfléchissent à la place de l'agriculture dans ces espaces urbains et périurbains. Au-delà d'un simple dialogue territorial nécessaire entre la diversité des acteurs en présence, c'est la question d'un aménagement territorial durable qui est posée... et qui ne peut s'accommoder des logiques anciennes segmentant l'espace entre espaces urbanisés et espaces ouverts. Il faut alors que les acteurs en présence construisent un monde commun... durable. Cela suppose a minima un véritable diagnostic en durabilité des activités agricoles et périurbaines, base de tout projet commun et solidaire, ainsi qu'une véritable éducation pour un développement durable territorial, pour qu'acteurs, experts et chercheurs, se constituent une culture commune dépassant une éducation à l'environnement. C'est cette double entrée qui sera ici considérée afin de mesurer comment démocratie dialogique et éducation pour un développement durable territorialisé se composent ou non. L'observation de quelques terrains dans l'Ouest de la France montre deux grands types plus ou moins intégrateurs.

AGRICULTURE ET PROJET URBAIN DURABLES EN PERIURBAIN : LA NECESSITE D'UN REEL CHANGEMENT DE PARADIGME

Christian Peltier¹

¹Ministère Alimentation Agriculture Pêche (DGER/SDPOFE/BVIE), membre associé, UMR 6590, Espaces et Sociétés, Groupe de Recherche en Géographie sociale de l'Université du Maine, Avenue Olivier Messiaen, Le Mans, France, courriel : cpeltier@wanadoo.fr

Résumé : Les citoyens sont en demande de nature, dans la ville et à sa périphérie. Des Chambres d'agriculture et des agglomérations françaises réfléchissent à la place de l'agriculture dans ces espaces urbains et périurbains. Au-delà d'un simple dialogue territorial nécessaire entre la diversité des acteurs en présence, c'est la question d'un aménagement territorial durable qui est posée... et qui ne peut s'accommoder des logiques anciennes segmentant l'espace entre espaces urbanisés et espaces ouverts. Il faut alors que les acteurs en présence construisent un monde commun... durable. Cela suppose a minima un véritable diagnostic en durabilité des activités agricoles et périurbaines, base de tout projet commun et solidaire, ainsi qu'une véritable éducation pour un développement durable territorial, pour qu'acteurs, experts et chercheurs, se constituent une culture commune dépassant une éducation à l'environnement. C'est cette double entrée qui sera ici considérée afin de mesurer comment démocratie dialogique et éducation pour un développement durable territorialisé se composent ou non. L'observation de quelques terrains dans l'Ouest de la France montre deux grands types plus ou moins intégrateurs.

Mots-Clés : développement durable, espaces périurbains, démocratie dialogique, éducation, territoire

Abstract: City dwellers are looking for nature, inside town and near it. French Agriculture Chambers and urban areas are reflecting upon agriculture space in those areas. More than a necessary territorial dialogue between all of the present actors, it's the question of the territorial sustainability planning which is asked... and ancient logics cutting spaces in urbanised spaces and open spaces can't be used now. Actors ought to build a common world ! This means, at first, a real sustainability diagnostic on agricultural and urban activities, base of all common and stand project, and a real education for a sustainable territorial development beyond an environmental education. With those two conditions, all the actors can build a common culture. In this article, we try to measure how "dialogic democracy" and "education for territorial sustainable development" is going, or not, to concrete in a few places observed in the West of France. Two mains situations appear.

Keywords: Sustainable development, periurban spaces, dialogic democracy, education, territory

La demande de terrains constructibles s'accroît très fortement dans les villes et à leur périphérie. En 2020, environ 80 % des Européens vivront en zone urbaine¹. Un

Référence électronique

Christian Peltier 2010, «Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme», VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 10 numéro 2, [En ligne], URL <http://vertigo.revues.org/10119>

urbanisme installé dans une logique de fuite en avant – même si des interrogations et des solutions alternatives pointent – continue de consommer des espaces naturels et agricoles, de créer de l'éclatement et de l'étalement urbain, de diluer la ville et de participer à la réduction de la biodiversité par l'artificialisation (IFEN, 2006).

Pourtant les besoins exprimés par les citoyens portent haut la demande de nature, de qualité et de sécurité alimentaire. En dehors des parcs publics, des micro-unités de production agricoles insérées, enkystées, dans la ville

¹ *Urban sprawl in Europe. The ignored challenge*, http://reports.eea.europa/eea_report_2006_10.

centre, les espaces porteurs de ces valeurs et de ces opportunités, accessibles au quotidien, se trouvent au-delà des portes de la ville, parfois toujours dans l'espace urbain, mais plus largement dans un espace périurbain qui s'étend sur l'espace rural.

Les acteurs des espaces agricoles, en France, mais plus largement en Europe de l'Ouest, revendiquent leur prise en compte dans les projets urbains². Une vingtaine d'agglomérations et de Chambres d'agriculture françaises réfléchissent ainsi aux modalités de cette construction. Pour le monde agricole, il s'agit d'identifier, mais plus encore d'intégrer les problématiques urbaines afin d'y faire raisonner ses propositions, de montrer en quoi elle est indispensable au projet urbain. La seule logique défensive ne pouvant être gage de réussite dans cette entreprise, mais cela constitue déjà un décentrage relativement fort au vu des logiques sectorielles qui, depuis les Trente glorieuses, ont construit l'identité du monde agricole. Mais cette première étape, nécessaire, de dialogue territorial (Pierre et al, 2008) n'est pas suffisante.

Désireuses de projets agri-urbains, l'agriculture, comme la ville, doivent intégrer la notion de durabilité. Et il ne s'agit plus là – sauf à se contenter d'une opération de marketing usant du vocable sans véritable changement de pratiques, si ce n'est un superficiel coup de peinture verte sur la façade – d'un quelconque aménagement des logiques anciennes, mais d'un véritable changement de paradigme qu'il y a d'abord à construire, puis à rendre opérationnel.

Penser une agriculture périurbaine durable sans penser la ville durable n'a pas de sens tant l'impact du développement urbain est fort sur ses campagnes proches. L'éclatement puis l'étalement urbains impactent directement les espaces agricoles en première couronne et au-delà. En France, l'idée de ville durable peine à irriguer les travaux des urbanistes et aménageurs. Penser et construire la compacité, l'autosuffisance, la mixité, l'équité environnementale, l'efficacité distributive, etc., ne trouve que rarement concrétisation. La ville continue d'exporter ses coûts de développement, de rejeter ses externalités négatives (déchets, énergie, etc.) sur ses espaces périphériques. Il semble que la solution du renouvellement

urbain – réhabilitation, reconquête, recyclage de quartiers – soit celle qui pourrait le mieux se diffuser en France (Emelianoff, 2005 ; LRD, 25-2007). Cette réponse aux questions fondamentales des limites de la ville, des liens qu'elle crée, de sa recomposition, de son identité, peut-elle être suffisante pour la construction d'un projet agri-urbain durable ? Cette orientation peut-elle trouver écho dans le monde agricole dans l'optique d'un projet territorial partagé ? En d'autres termes, est-il possible d'articuler un projet de développement durable de l'agriculture et un projet de ville durable ? Le réseau RAD, les CIVAM et la Bergerie nationale de Rambouillet se sont construits une expertise reconnue sur la question de la durabilité des systèmes d'exploitation agricoles et ont développé des outils de diagnostic de durabilité. Au stade actuel de connaissances et d'outillage, c'est le passage à l'échelle territoriale qu'il convient d'envisager.

Au-delà d'une simple entrée en négociation entre deux parties, il convient ici d'interroger comment acteurs et chercheurs peuvent ensemble recomposer la question de la recherche d'un monde commun, pour la faire avancer sur le terrain (Callon et al, 2001) et ainsi dépasser les solutions classiques de l'urbanisation ou de la « muséification » (Perrin, 2007). Cela suppose a minima un véritable diagnostic en durabilité, base de tout projet commun et également une véritable éducation à un développement durable territorial pour qu'acteurs et chercheurs se constituent une culture commune (Peltier et al., 2008 ; Peltier, 2009) dépassant une éducation à l'environnement. C'est cette double entrée – selon le prisme agricole et périurbain d'une part, selon une éducation pour un développement durable (EDD) d'autre part – qui sera ici considérée afin de mesurer comment démocratie dialogique et éducation pour un développement durable territorialisé se composent ou non.

Les terrains à la base de notre réflexion sont à la croisée de territoires de l'association Terres en villes et du réseau des établissements agricoles engagés dans des démarches de développement durable. Ils sont observés depuis près de 10 ans. Les terrains dans l'Ouest ont été les plus suivis, notamment Le Mans, Nantes, Rennes, Angers ou Lorient. De leur observation, deux grands types se dégagent intégrant le passage de la logique sectorielle à la logique territoriale, la construction d'une conception d'une durabilité forte, une construction ouverte du problème mobilisant au-delà des représentants classiques des groupes reconnus.

² C'est notamment sur ce sujet que s'est créé, suivant l'expérience de l'ADAYG, en France en 2000, le réseau *Terres en villes* (www.terresenvilles.org), puis le réseau européen *PURPLE*.

Exigences d'un changement de paradigme et obstacles

Le théâtre du local

La problématique d'un développement durable appliqué ne peut ignorer les configurations locales, ou plus exactement le « petit théâtre local » qui se joue entre acteurs le plus souvent rompus à l'exercice de style. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont le plus souvent construits entre pairs et s'accommodent de pressions individuelles en petits arrangements. Ainsi, malgré les déclarations d'intention où, dans une logique d'économie d'espace, le mitage et l'étalement sont vilipendés pour la difficulté à gérer le raccordement de ces espaces aux services de base, pour la réduction de l'espace agricole identifiant l'espace périurbain, ceux-ci se poursuivent.

Les habitants

La difficulté vient également du fait de la représentativité des habitants / néo-habitants et des intérêts qu'ils défendent. Une partie de ceux-ci sont davantage adeptes du cocooning à la campagne dans une « résidence forteresse » (Urbain, 2002) que d'une réelle intégration à la vie locale. Leur aménagement paysager est souvent à ce titre symptomatique : espace fermé plus qu'ouvert, gestion draconienne des « mauvaises herbes » plus que gestion durable différenciée (Aggeri, 2010). De même leurs pratiques sociales : repliement entre amis plus qu'ouverture sur les alentours pour faire vivre commerces et artisans locaux. Leurs loisirs de nature témoignent souvent d'une consommation d'espaces, d'abord au travers d'une appropriation visuelle de ceux-ci, puis d'une circulation dans l'espace productif via des chemins existants. Ce dernier usage vient questionner la séparation entre espace public et espace privé (Micoud, 2001). Certes l'espace productif est privé, mais le regard porté, le côtoiement, le parcours, par les « citadins » vient perturber les contours de cette frontière. D'une part, l'espace privé se voit ainsi approprié par un collectif – s'agit-il réellement d'un collectif ou d'une somme d'individus ? – alors qu'il n'a pas forcément été pensé ainsi. D'autre part, se pose la question de la relation sociale aux occupants des lieux : simple consommation ou réel échange ? On le voit, la question touche la séparation public / privé, bien collectif / bien commun. Ollagnon (2006), à propos notamment de l'eau, évoque le phénomène de transappropriativité. Alors que

l'on se réfère de plus en plus à des pratiques éco-citoyennes des néo-ruraux, il faut bien reconnaître que la caractéristique dominante – c'est aussi celle perçue par une grande partie des agriculteurs – est souvent la négation de l'autre, plus que son intégration dans un espace dialogique pour la construction d'un monde commun (Callon et al, 2001).

Les pratiques d'acteurs à questionner

Côté agriculteurs, on ne doit pas non plus se masquer la face. Après une période majoritairement de négation, la part dominante des exploitants agricoles considère maintenant, Grenelle de l'environnement oblige, le questionnement en durabilité. Il s'avère toutefois que c'est davantage par opportunité que par conviction structurante que la majorité des agriculteurs intègrent aujourd'hui le développement durable dans ses pratiques. Il ne s'agit donc pas pour eux de modifier radicalement leur système de production, mais de l'adapter par des pratiques écologiques moins dégradantes pour l'environnement. On peut alors se poser des questions quant à l'objectif de 20 % de la SAU en agriculture biologique pour 2020 tant le fossé culturel – éducatif – semble important entre ces deux types de pratique. Il faut dire que la profession agricole peine à réintégrer des comportements que la période des Trente glorieuses a en grande partie écartés de son référentiel/curriculum professionnel. Citons en premier lieu la considération de la spécificité des lieux. Celle-ci touche à la fois le lien entre caractéristiques pédologiques et productions – les amendements de synthèse, l'irrigation, les produits phytosanitaires, ont standardisé les systèmes de production – et la prise en compte des spécificités des territoires et des besoins de ceux-ci. En périurbain notamment, on peut dissocier une agriculture en situation et une agriculture en fonctionnement périurbain (Guiomar, 2004). La première est installée dans ce type d'espace mais ses pratiques n'en intègrent pas les spécificités, les besoins, à la différence d'une agriculture qui se place dans une optique de multifonctionnalité offrant services et proximité à des néo-ruraux / citadins en mal de reconquête d'une filiation terrienne, voire terrestre... Cette dissociation recouvre deux conceptions du métier. Dans l'une, c'est la logique de secteur qui définit l'identité professionnelle. Au moins depuis les Trente glorieuses, l'intégration dans des filières agro-industrielles, permettant le développement d'une production de masse, marque la culture agricole. Les filières pilotées par les IAA sont la clé de lecture de l'activité agricole. Avec la Loi d'orientation agricole (LOA) de 1999 et

les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), une autre orientation est proposée : la multifonctionnalité et la reterritorialisation (SFER, 2002 ; Fleury, 2005). Il s'agit de dépasser les seules logiques des filières d'agro-industrie alimentaire (IAA), d'intégrer la proximité, la construction de nouvelles filières ancrées localement dans les demandes de services et aménités entourant le produit lui-même (Maréchal, 2008 ; Aubry et Chiffolleau, 2009 ; Streith, 2009). Cette orientation vient questionner les systèmes et modes de production qui ne sont ainsi plus du seul choix de l'agriculteur mais nés d'une composition entre celui-ci et la demande sociétale éco-citoyenne. C'est ainsi que l'on peut évoquer le phénomène encore marginal des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)³. Ainsi, ce n'est pas uniquement le système de production – lien sol, plante, animal – mais également le mode de production qui est interrogé par les exigences éco-citoyennes. Le mode « hors sol » est-il compatible avec cette demande ? Le modèle aménagé (agriculture dite raisonnée) peut-il satisfaire cette demande éthique ? Le modèle alternatif, bio, peut-il être envisagé à grande échelle ? Faut-il inventer un nouveau modèle ? Une composition est-elle envisageable ? Dans ce cas, comment construire cette alternative ? Sur quelles valeurs ? Avec qui ?

Vers un nouveau projet agricole ?

La confrontation entre logiques urbaines, logiques rurales et agricoles, fait du périurbain un espace particulièrement intéressant pour observer les enjeux pour l'avenir de la profession agricole, et les configurations qu'elle peut prendre. La légitimation de la demande foncière dans ces zones ne peut se contenter d'arguments très génériques tels une présence ancienne, la nécessité de conditions matérielles pour exercer son métier, etc. C'est un réel projet de société que l'agriculture doit être capable de proposer comme ce fut le cas dans les années 1960. Or aujourd'hui, la question alimentaire couplée à la question du changement climatique est une réelle problématique pouvant donner sens à un projet collectif agricole partagé par l'ensemble de la population. La proximité et la qualité de l'approvisionnement sont ainsi au cœur de cet enjeu afin d'intriquer les échelles locale et planétaire. C'est du

passage, de la priorité du temps court à l'intégration des temps, de l'échelle individuelle du projet d'exploitation à l'imbrication des échelles, de la logique de secteur à la logique de territoires, d'une conception de la nature outil de production à une conception de la nature partagée/projet (Ost, 1995), de pratiques de rentabilité économique à des pratiques de rentabilité sociétale et planétaire,... dont il est ici question. C'est donc à une recombinaison des droits et devoirs, du temps et de l'espace, des intérêts écologique et social, à laquelle le monde agricole est convié dans les espaces périurbains ! Ce dernier est-il outillé, a-t-il la volonté politique de franchir le cap ?

L'enjeu d'un changement de modèle de raisonnement et de fonctionnement

Pour les agriculteurs, on peut certes situer les enjeux à plusieurs niveaux, mais c'est à un changement culturel de modèle de raisonnement et de fonctionnement auquel il convient de s'atteler. Le premier enjeu est d'abord celui du projet d'exploitation. Depuis les années 1960-70, le lien privilégié par les agriculteurs est celui, basé sur l'intégration, reliant exploitation et filières IAA. Or, ce modèle conduit à une déconnexion d'avec les sociétés locales. Une reconquête de ces dernières nous paraît une condition *sine qua none* pour reconstruire un projet sociétal partagé sur l'agriculture. Le territoire doit donc être considéré par l'agriculteur comme une piste de développement pour l'exploitation, et ce sous différentes formes dans le cadre d'une agriculture multifonctionnelle : aménités paysagères et écologiques, services, approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité, circuits courts, etc. Plus largement, le problème auquel l'agriculture doit trouver réponse, et particulièrement dans les espaces périurbains, est celui du dilemme entre conservation et développement, ce qui est une vraie question de développement durable ! Pour ce faire les agriculteurs ont non seulement à se réapproprier la nature, mais plus encore à élaborer un projet éducatif, notamment en direction des citoyens des espaces périurbains, afin de proposer une grille de lecture en développement durable des pratiques, des systèmes de production. Ce projet intégrerait à la fois la richesse en biodiversité considérée comme patrimoine commun local d'intérêt général (Ollagnon, 2006), le souci de systèmes de production écologiquement intensifs (Griffon, 2006), la négociation avec les tiers de la gestion de cet espace partagé. C'est, selon nous, sur la base de ce projet que les

³ Voir la réponse de Terres en villes à l'appel à projets innovants DAR 2009, intitulé « AgriCité » sur la gouvernance alimentaire territoriale (www.terresenvilles.org).

élus locaux pourraient véritablement intégrer l'agriculture dans un projet de développement d'aire urbaine, en considérant l'intérêt de cet entre-deux, de cette interface, de ce tiers entre ville et campagne. Sans cette construction, il nous paraît difficile pour l'agriculture des espaces périurbains de se forger une identité d'avenir, alors que c'est par définition un espace de prédilection pour cela.

Problématique et outil analyse

Ces différentes considérations nous amènent à soulever deux questions qui nous semblent essentielles pour apprécier de la durabilité de l'intégration de projets agricoles dans des projets de développement des aires urbaines.

Penser des projets territoriaux – donc complexes – de développement durable, de plus dans un espace incertain comme le périurbain, renvoie nécessairement aux valeurs propres des acteurs et à la manière dont chacun est capable de les transcender dans le souci d'un champ d'application plus large que le sien propre. Si nous abordons alors la notion, d'éco-citoyenneté, de bien commun planétaire, il est évident que notre modèle de citoyenneté est fortement interrogé. La citoyenneté d'adhésion à la française promeut une culture unitaire fondée sur le dépassement des particularismes. Elle propose des valeurs considérées comme universelles et libératrices. Son Ecole a pour mission de former le citoyen en dispensant un enseignement fondé sur la vérité, l'autorité. La culture scolaire y est fondée sur les résultats de la science considérés comme établissant la vérité, une épistémologie réaliste (des documents qui disent et montrent le monde), des savoirs indiscutables, la formation de l'esprit critique (apprendre à se méfier des points de vue, s'en tenir au faits). Les pratiques pédagogiques y sont donc transmissives. Or, ce modèle positiviste et républicain français « universaliste » basé sur l'identité, la vérité, l'esprit critique et la transmission, est-il bien approprié pour relever le défi du développement durable ? Ne faut-il pas au contraire considérer une citoyenneté conçue comme une construction sociale, résultant de la négociation et du compromis, fondée sur des compétences plus que des identités, sur la capacité à construire des problèmes afin de participer au débat public. L'Ecole y a alors comme mission de former à des compétences de construction de problèmes, de débat et de négociation (un enseignement fondé sur le débat et la négociation de sens) en développant une pédagogie de la formation du jugement.

Le modèle pédagogique de référence est alors constructiviste (bachelardien) : une épistémologie où la science est une construction qui appréhende le réel par l'intermédiaire de théories et de concepts (outils théoriques) réfutables, des savoirs problématisés comme réponse construite mais provisoire à un problème, la formation au jugement (entraînement, débat, construction d'outils). Les pratiques pédagogiques sont ici constructivistes (Tutiaux-Guillon, 2006 ; Fabre et Fleury, 2007). Cette conception considère autrement le résultat de la science, mais également sa construction : la recherche confinée et la recherche de plein air (Callon et al, 2001) font œuvre commune pour dessiner les contours d'une socio-science. Evoquer un projet en développement durable dans les territoires incertains que sont les périurbains, nous amène donc d'abord à considérer – indissociablement – les modèles culturel et pédagogique dans lequel la question est construite, et à observer si le changement culturel nécessaire est à l'œuvre.

Comment alors observer ce qui se joue dans les situations territorialisées ? Parmi les outils disponibles, l'ANT⁴ (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1992) et la démocratie dialogique (Callon et al, 2001) nous offre un cadre propice. Considérons d'abord le schéma de Callon et al – que nous n'explicitons pas ici – de la construction d'un espace dialogique visant la construction d'un monde commun selon les axes de l'exploration des mondes possibles et de la composition du collectif (Figure. 1).

Rajoutons-en un autre, sur le modèle de celui-ci, reflétant la prise en compte de la durabilité dans les processus de développement territorial, selon deux axes également : le passage de la logique de secteur à la logique de territoire, l'affirmation de la durabilité des questions de société allant de la négation à l'éducation pour un développement durable (EDD) (Figure. 2).

⁴ Actor-Network Theory.

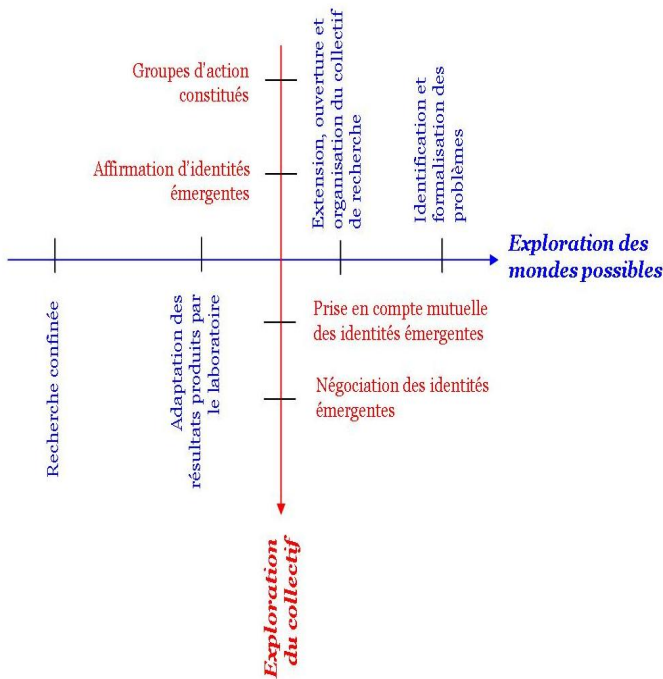


Figure 1. L'espace dialogique (Source : Callon et al, 2001, *Agir dans un monde incertain*, Le Seuil.)

L'axe de la « territorialisation » propose comme exploration des mondes possibles un élargissement des acteurs parties prenantes de la question :

- secteur - les acteurs sont confinés dans un cloisonnement thématique (conception technique du métier) ; les acteurs du cadre interne » (secteur professionnel, technique, considéré) sont informés ;
- secteur « territorialisé » - les acteurs « hors du cadre interne » sont consultés ;
- ouverture territoriale - les acteurs « hors du cadre interne » sont informés ;
- inscription territoriale - décision partagée.

L'axe de l'« intégration d'une durabilité forte » apprécie, comme exploration du collectif, l'état d'avancement, de composition, d'une culture commune en développement durable :

- durabilité niée- les groupes constitués nient la question ;
- durabilité concédée - sous la pression sociétale, les groupes constitués, dominants, acceptent l'intégration de la préoccupation, un questionnement en termes de durabilité, donc de groupes émergents ayant une vision différente de la leur ;
- durabilité assumée- la question est devenue incontournable et est au cœur des problèmes et de leur résolution ;
- EDD - la question de l'éducation pour le développement durable est au cœur des questions abordées.

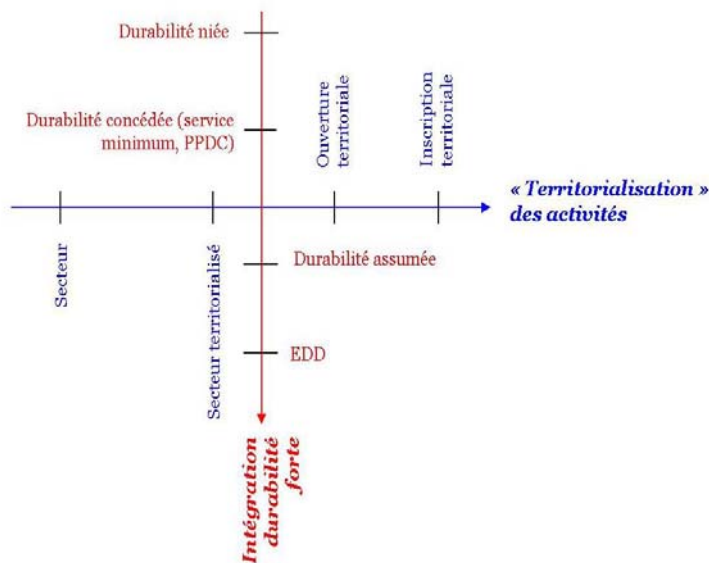


Figure 2. Espace dialogique et développement territorial durable (Réalisation : Ch. Peltier)

Cette construction théorique d'un monde commun en durabilité nous paraît relever d'une pédagogie constructiviste bachelardienne. Cette dernière cherche à identifier chez les acteurs en présence les blocages et obstacles à la construction de ce monde commun en durabilité. Elle est sensible aux valeurs que ceux-ci portent tout autant qu'à une éthique considérée comme hiérarchisation des valeurs en accord avec l'horizon commun vers lequel les acteurs cherchent à tendre (Massé, 2003). Elle est basée sur la formulation d'hypothèses comme des trajectoires possibles pour la diversité des acteurs. S'appuyant sur les nécessités fonctionnelles du

milieu, elle intègre tout à la fois les normes, le possible, le souhaité et le souhaitable (Fabre et Fleury, 2007).

Ce dernier outil nous permet d'apprécier différentes situations territoriales concernant l'intégration de la question agricole à la question urbaine. On distinguera ainsi différentes situations allant des cas extrêmes où les acteurs en présence, restent enfermés dans leur logique de secteur et nient une réelle prise en compte des valeurs et objectifs du développement durable, intègrent la voix de l'autre dans leurs propres décisions et mettent en œuvre une véritable démarche pédagogique d'éducation au développement durable aussi bien pour leurs propres structures que pour les autres acteurs du territoire, tout en sachant que cette démarche peut être déstabilisante pour eux-mêmes.

Au stade de notre recherche, nous avons identifié deux types, deux figures, que nous présentons ci-dessous. Les cas du Mans et de Nantes peuvent nous renseigner sur deux voies, mais également deux niveaux d'engagement pour la reconfiguration d'une agriculture tentant de répondre à l'épreuve de la ville durable. En période de recomposition, des passeurs, des médiateurs, de l'innovation sont tout autant nécessaires que les innovateurs eux-mêmes. Ces porteurs d'orientations nouvelles peuvent amener la collectivité à réorienter ses projets. Nous posons que des lycées agricoles engagés dans des stratégies de développement durable peuvent – humblement – jouer ce rôle de passeurs et/ou d'innovateurs.

La difficulté de dépasser l'approche sectorielle et les « éco-gestes »

Le cas de l'agglomération du Mans nous semble significatif de ce type. Celle-ci compte 190.000 habitants (INSEE, 1999), chiffre qui est en stabilisation sur les dix dernières années. La ville centre, aussi étendue que Lyon, est très peu densifiée et l'étalement urbain se poursuit aussi bien aux limites proches de la ville que dans son espace périurbain. Cette concurrence pour l'espace, malgré la présence depuis 1994 de l'association Ceinture verte mancelle, affecte particulièrement des espaces agricoles diversifiés. Le cas manceau nous montre un premier niveau de prise en compte du développement durable dans la relation entre le « système ville » et le « système agricole » en périurbain.

Une reprise de la dilution urbaine

Comme c'est le cas pour d'autres villes, lorsqu'en 1972-73 le Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) du Mans est adopté, une forte extension de la ville est prévue jusqu'à dépasser les 200.000 habitants (Bertrand et al, 2000). Ainsi des espaces agricoles périphériques sont placés en réserve foncière. Or, le développement escompté ne se produit pas. En 2001, le nouveau document d'urbanisme de référence est adopté à l'échelle du syndicat mixte de 25 communes : le Schéma directeur de la région mancelle (SDIREM) ; s'il a valeur de SCoT, il ne souscrit pas aux exigences de celui-ci. Ainsi, la pertinence du découpage est-elle fortement discutable au moment où le pays du Mans comprenant 48 communes se met en place et où l'aire urbaine (RGP 1999) englobe une centaine de communes. On peut également s'inquiéter du fait que de nombreux PLU, élaborés depuis 2002, se mettent en œuvre alors que le SCoT actuellement en réflexion n'a pas tracé les lignes directrices du projet urbanistique global de l'agglomération mancelle. Les différents élus ne sont pas mobilisés par le concept de développement durable. Ils n'envisagent pas à court terme de s'engager dans un Agenda 21 local. Le fossé semble être culturel ! On peut même se poser la question d'un certain retour de la logique du SDAU de 1972-1973 ?⁵ De plus, plusieurs projets, en cours ou réalisés, poursuivent l'étalement, la conquête de l'espace intermédiaire entre ville et campagne, sans que les valeurs du développement durable soient fortement mobilisées. Parmi plusieurs exemples significatifs (quartier de l'université à l'ouest, rénovation urbaine à Allonnes au sud), le cas de la commune de Rouillon en première couronne périurbaine nous semble significatif du manque de vision globale et systémique.

A l'ouest de la ville centre, la commune de Rouillon qui a développé son parc pavillonnaire dans les années 1990, veut poursuivre ce mouvement tout en préservant son cadre naturel bocager. Les projets actuels (surfaces de 700 m² au prix moyen de 100€ le m²) attirent des cadres et professions intellectuelles, professions intermédiaires et retraités. La sélectivité est marquée mais une dizaine de demandeurs sont en concurrence pour chaque parcelle. Ce qui attire c'est le paysage de campagne. Les lotissements

⁵ Suite aux élections municipales de 2008, et à l'arrivée de nouveaux élus, Le Mans Métropole a engagé fin 2009 une démarche – pour l'instant uniquement interne à ses services – d'Agenda 21 !

sont ils ainsi plus ou moins ouverts sur des espaces de campagne et/ou boisés. Quand ils ne donnent pas directement sur ces espaces, leur accès y est facilité par un bon nombre de sentiers pédestres. La volonté de la municipalité de relier le bourg centre à l'ancien carmel de Vaujoubert (à terme centre social et culturel) à l'est de la commune, entretient l'étalement. Le PLU (2006) ne prévoit pas non plus de solution permettant un écoulement fluide des migrants alternants en dehors du bourg centre. Finalement, si la municipalité affiche dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) la volonté, de garder une zone tampon autour des bassins de rétention entre le bourg et la zone d'activité, d'organiser les constructions autour du bourg, de maîtriser le mitage en fonction du zonage d'assainissement, de délimiter des zones de qualité paysagères intéressantes (espaces boisés et agricoles), sa vision participe davantage d'un positionnement en terme de consommation d'espace, de zonage « clôturé », que d'un souci de développer des opportunités d'hybridation des cultures au travers d'un projet mettant en lien agriculteurs et néo-ruraux. Les espaces agricoles entre le bourg centre et Le Mans sont grignotés voire condamnés. La logique de cloisonnement, de segmentation et de cantonnement spatial est toujours efficiente. De plus, les exigences environnementale et sociale posées par la Société d'économie mixte (SEM) mancelle sont faibles. La commune vend une image paysagère et non un projet de réappropriation sociétal de la qualité environnementale et sociale du paysage. La mise en action du développement durable est encore loin.

Des ménages en demande de consommation de nature

Les ménages du périurbain manceau expriment, sans grande originalité, un attachement à leur espace de vie. Les raisons principales de leur installation en périurbain, quelles que soient les couronnes, sont invariablement la proximité de la ville centre et le cadre de vie. Le souhait est massivement exaucé : entre 80 et 90 % des habitants des communes des premières couronnes se sentent à la campagne. Toutefois, selon les communes, la connexion avec cet espace de nature est plus ou moins marquée. Si les demandes et pratiques de nature sont relativement cohérentes (dans l'espace privatif et en dehors), dans nombre de communes les néo-ruraux ne font pas le lien entre les pratiques agricoles et la construction du paysage qui leur est pourtant si cher ! Si les relations avec les agriculteurs ne sont pas conflictuelles, elles ne sont pas pour autant fécondes et c'est une relative indifférence qui

prévaut. On peut alors parler d'une cohabitation. Au mieux, agriculteurs et « accourus » (Poulot et Rouyres, 2007) vivent côte à côte, mais n'habitent pas ensemble le territoire. Les attentes de ces derniers, très faiblement émergentes, renforcent cet état. Seuls quelques uns émettent le souhait d'une meilleure connaissance du métier d'agriculteur, ou envisagent des sentiers d'interprétation agricole⁶.

Question agricole « bloquée » et difficile rencontre élus - agriculteurs

Dans l'espace périurbain manceau, une des difficultés majeures tient à la difficulté qu'ont à se rencontrer les acteurs. D'une part, des divergences politiques bloquent la construction de solutions concertées, d'autre part les agriculteurs les mieux représentés campent sur des positions défensives. Ainsi en est-il du document joint au SDIREM par la Ceinture verte mancelle (CVM) et la Chambre d'agriculture en 2001. On y distingue, selon les dires des agriculteurs, le degré de vulnérabilité des terres agricoles mais on n'y conçoit pas un projet d'agriculture en lien avec les préoccupations urbaines d'aménités. Une altercation lors d'une assemblée générale du Conseil de développement du pays du Mans en 2006 illustre comment les deux entités ne s'entendent pas. Reprochant au maire du Mans et président du pays de rogner sur les terres agricoles via les infrastructures urbaines, le président de la CVM se voit rétorquer la spéculation foncière qui divise les agriculteurs et le fait que pour entrer en négociation avec les urbains, l'agriculture doit leur proposer quelque chose, les faire rêver même ! Dans ces conditions, la prise en compte de l'agriculture dans les PLU relève de configurations micro-locales plus que d'un projet politique à l'échelle de l'agglomération. A Rouillon ou Allonnes par exemple, la prise en compte de l'agriculture se limite à délimiter des zones mais sans co-construction d'un projet en durabilité de l'agriculture (Peltier et Djellouli, 2008). Les acteurs politiques et les représentants du monde agricole n'ont pas encore trouvés les voies d'une mise en tension positive de leurs visions. La position des élus qui font l'opinion se cantonne le plus souvent dans le discours

⁶ Le projet est d'ailleurs porté par le pays du Mans dans le cadre d'un projet européen LEADER périurbain. Les sentiers du Plateau de Saclay sont une expérience de référence (www.scientipole.fr/territoire-durable/l'environnement/le-sentier-d'interpretation-agricole.html ; <http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/sos/fr/pdf/page %20ad/Les %20sentiers %20d'interpretation %20agricole %20en %20IDF.pdf>).

classique de l'emploi que l'agriculture maintient, mais se préoccupe dans les faits de constituer une réserve foncière suffisante pour que le grignotage puisse se poursuivre ! Le Mans Métropole ne s'étant pas doté d'une commission agricole est aux abonnés absents et délègue au pays du Mans, peu influent, la question. On notera ainsi l'absence d'engagement des politiques au sein de la Ceinture verte mancelle, et par extension au sein de Terres en Villes. On peut aussi qualifier les représentants du monde agricole de « structures molles », tant elles se cantonnent dans leur rôle classique de défense de leurs intérêts sectoriels : aucune ne s'est vraiment emparée de la question de l'agriculture périurbaine comme source de renouvellement et d'innovation. Ce devrait être le rôle de la CVM, mais cette dernière n'a pas réussi à mobiliser les leaders d'opinion agricole locaux.

La question de la durabilité des pratiques agricoles n'apparaît pas non plus structurante. En effet, à l'échelle de l'aire urbaine, une soixantaine de diagnostics de durabilité (IDEA) ont été menés par le Lycée agricole de *La Germinière*, le Réseau agriculture durable (RAD) et la Chambre d'agriculture. Ceux-ci ont pointé, quels que soient les exploitations agricoles, les systèmes de production, les communes et les réseaux, les efforts environnementaux des agriculteurs – sous la pression réglementaire en dehors des militants de la durabilité – mais aussi leur dépendance économique. Par contre, le domaine discriminant est socioterritorial (Peltier et Djellouli, 2008) et en particulier sur la multifonctionnalité d'une agriculture en fonctionnement périurbain. Hormis les agriculteurs du RAD, trop peu investissent la relation avec l'habitant au travers de produits et services en circuits courts. Ainsi « l'épreuve de la durabilité » dessine-t-elle 4 cas types parmi les agriculteurs enquêtés : le front du refus pour une petite minorité / les communicants qui acceptent une durabilité a minima / les pragmatiques qui par conviction initiale ou non ont compris le potentiel d'innovation et de cohérence globale des pratiques réellement durables / les alternatifs, pionniers convaincus qui aujourd'hui veulent valoriser leur engagement ancien et qui craignent que les « néo-durables » tirent les marrons du feu. Bien que ce travail et ces conclusions aient été partagés avec les représentants du monde agricole, ceux-ci ne parviennent pas collectivement à déplacer le curseur : la durabilité est d'abord perçue par la majorité comme une contrainte ou au travers d'éco-gestes facilement communicants !

Au final, nous pouvons retenir que l'obstacle à la construction d'un monde commun en durabilité est certes constaté, mais qu'il n'est pas problématisé par la plupart des acteurs en présence, et encore moins par le collectif, malgré une tentative récente au sein d'un groupe de travail réuni par le Conseil de développement du pays du Mans. Les logiques d'acteurs sectoriels restent relativement figées ; la construction d'un collectif en durabilité n'est qu'à peine amorcée.

Dépasser la logique de secteur territorialisé et une durabilité concédée

Le cas nantais illustre un autre cas type que nous avons identifié, celui où le monde agricole est en cours de mutation d'une approche sectorielle à une approche territorialisée, mais sans pour autant construire le collectif en durabilité.

Différentes visions de l'agriculture

La Loire-Atlantique est un département dont l'histoire agricole de la seconde moitié du XXe siècle présente des spécificités fortes. Par exemple, jusqu'au début de l'année 2007, la Chambre départementale était tenue par la Confédération paysanne. Cette histoire remonte aux années 1960, où sous la houlette de Bernard Lambert et Bernard Thureau, une partie du monde paysan est allée au-delà de la revendication corporatiste, pour la défense des exploitations familiales à taille humaine, et a fait la jonction avec le monde ouvrier – mouvement des paysans travailleurs – dans sa lutte contre les « abus » de la révolution silencieuse poursuivie par Michel Debatisse (Luneau, 2004). Les territoires de l'actuelle aire urbaine nantaise ont participé à ces luttes... et la mémoire de ces temps est encore vive chez nombre d'agriculteurs de l'agglomération. Par ailleurs, la diversité agricole du département se retrouve dans l'agglomération : élevage (nord Loire), culture, viticulture (sud Loire), maraîchage, etc. Quelques exemples témoignent de celle-ci, ainsi que des relations entre agriculteurs et élus, et de l'intégration de la problématique périurbaine pour préserver une agriculture vivante (maintien de systèmes de production) ... plus ou moins productiviste. A Brains, l'agriculture est diversifiée et le dialogue existe en grande partie grâce à l'implication d'un élu. A Bouguenais, l'agriculture est déstructurée avec beaucoup de doubles actifs et peu de zones agricoles dynamiques ; l'entrée privilégiée est celle des aménités environnementales. A Saint-Herblain, la logique est celle du

linéaire vert plutôt que d'une agriculture vivante. Les autres communes entrent dans la problématique de l'agriculture périurbaine comme élément servant la ville de demain : fabrique de paysages, environnement de qualité, identité du territoire au travers de ses produits, etc.

Les espaces agricoles et naturels protégés couvrent 60 % de l'espace de Nantes Métropole qui a fait de l'agriculture périurbaine un axe majeur de sa politique environnementale, avec 4 objectifs : garantir la pérennité des espaces agricoles, maintenir l'usage agricole des terres et des sièges d'exploitation, mettre en place un observatoire agricole, conforter l'activité économique et l'équilibre ville/campagne par des aides financières. A cet effet, la Chambre d'agriculture a réalisé, dans chaque commune, un diagnostic territorial qui s'est notamment traduit par des cartes d'enjeux agricoles, afin de permettre à la communauté urbaine de définir des « territoires agricoles durables » et de les intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT et PLU). Les actions soutenues, pour leur spécificité périurbaine, concernent la vente directe, le défrichage de terres en déprise, la restructuration de sièges d'exploitations, etc. Ces soutiens considèrent que le maintien de l'agriculture périurbaine constitue une des réponses au phénomène d'étalement urbain tout en préservant le patrimoine rural. Ces actions volontaristes, même si le tissu associatif y est associé, présentent toutefois deux lacunes majeures.

La première tient à la manière de définir des « territoires agricoles durables » – pérennes en fait – car seul le pilier économique a été pris en compte alors que des outils de diagnostic de durabilité des systèmes auraient permis une approche plus « durable » et permis de légitimer, à ce titre, la politique de la collectivité. La seconde est de se cantonner à l'agriculture professionnelle pour maintenir la durabilité des espaces alors que de plus en plus d'espaces agricoles ou en déprise passent à des citoyens qui s'installent, habitent, sur des terrains pouvant dépasser un hectare... ce qui représente 1500 ha/an en Loire-Atlantique ! C'est sur une surface identique que l'agglomération projette de « construire » une forêt urbaine dédiée aux loisirs et au ressourcement des citoyens. Sa fonction est essentiellement récréative et, même si ces terres agricoles sont plutôt pauvres, le danger d'un espace musée sans agriculture ne peut être ignoré.

Se projeter dans le temps sans considérer des pratiques culturelles, écologiques, voire alimentaires, encore certes

marginales mais qui en périurbain peuvent enrichir la réflexion sur les pratiques des agriculteurs dits professionnels semble relever d'une vision encore sectoriellement marquée. De plus, les ménages sont écartés du jeu !

La Chapelle sur Erdre : une intégration territoriale

Pourtant sur le territoire de l'aire urbaine, quelques expériences tendent à montrer qu'une autre voie est possible. C'est notamment le cas de La Chapelle sur Erdre où une intégration territoriale a été à l'œuvre et a abouti à une « Charte de l'espace rural » en 2001, avec pour objectif de maintenir l'activité agricole sur la commune⁷. La démarche repose d'abord sur un état des lieux multi acteurs au sein d'un groupe de travail mixte de 25-30 personnes recouvrant différentes tendances politiques, différents syndicats agricoles, etc. Le document devient ensuite le cadre commun aux projets initiés par l'un ou l'autre des partenaires sur le territoire communal. La charte relève d'un véritable projet de territoire valorisé en ce sens par une commission « aménagement foncier ». Elle comporte des règles acceptées par les acteurs « pour une conduite citoyenne et un usage partagé de l'espace », traduisant des engagements réciproques des propriétaires, agriculteurs, habitants, pêcheurs et chasseurs et de la commune. Cette approche globale, spatiale et environnementale – se traduit dans le POS puis le PLU qui limite la spéculation foncière et vise à urbaniser autour des hameaux existants, à maintenir 90 % du linéaire de haies, etc. Les pratiques agricoles les plus respectueuses possibles de l'environnement (influence des CIVAM) pour préserver le cadre de vie bocager sont encouragées en échange d'un accompagnement de l'activité agricole ayant intérêt dans le maintien du territoire. On regrettera que cette réelle démarche territoriale, ensuite intégrée dans l'Agenda 21 de la commune, n'ait pas été valorisée auprès des habitants au-delà d'une information et d'une réunion publique lors de la validation de la charte par le conseil municipal, et donc que son effet éducatif n'ait pu être diffusé.

La transférabilité d'une telle démarche met en exergue une volonté politique forte, une approche territoriale globale et durable, la capacité des agriculteurs à considérer leur

⁷ Voir également, d'autres expériences étudiées par la Chambre d'agriculture de la Mayenne : www.mayenne.chambagri.fr/iso_album/brochure_08_charte_bon_voisinage.pdf, 2009.

activité privée dans le cadre du bien collectif territorial... donc un réel changement culturel par rapport à ce que l'on peut observer dans la plupart des territoires périurbains.

Recherche passeurs et médiateurs

La mise en tension des sciences de la nature et de la société est au cœur des enjeux du développement durable (Jollivet, 1992), mais tout également « la recherche et l'action dans les domaines technique, économique, social, culturel... en mettant en évidence leur nécessaire complémentarité pour faire face aux problèmes auxquels les sociétés contemporaines sont confrontées » (Jollivet, 2001). Il en est de même de la territorialisation des problématiques ici abordées, à la fois pour prendre en compte la spécificité de chacun des territoires, mais d'abord pour distinguer les contours du territoire le plus opérationnel pour traiter du problème en question. « En d'autres termes, il s'agit de trouver des découpages territoriaux qui assurent un bon équilibre entre le diagnostic et l'action, entre une construction intellectuelle et sociale satisfaisante des problèmes, l'engagement coordonné des actions et une mobilisation efficace de ressources adaptées pour les traiter » (Hubert et Godard, 2002). Quels acteurs, dans des territoires périurbains instables, sont à même de jouer le rôle d'interface dans les jeux d'acteurs locaux ? Ceux qui sont tout à la fois au contact – pour le sujet qui nous intéresse – du monde agricole, des collectivités territoriales, des associations, de la recherche... Ces médiateurs, voire passeurs d'un monde commun durable en construction, nous paraissent, entre autres, à rechercher parmi les lycées agricoles engagés depuis dix à quinze ans pour certains, dans des programmes de développement durable (Buër et al., 2009 ; Peltier, 2006).

Au Mans, le Lycée agricole est entré dans le jeu d'acteurs territoriaux par le biais de sa participation au programme national Démonstration agriculture durable (MAP/DGER, 1999-2002) sur l'évolution des pratiques sur son exploitation agricole marquée par ses spécificités périurbaines et la diversité de ses ateliers. En sus d'associer les apprenants à la démarche – ce qui se conçoit dans un établissement de formation – le cahier des charges de l'expérimentation est à lui seul exemplaire et significatif des enjeux ciblés alors que les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) vont voir le jour. D'abord, il s'agit de réaliser un diagnostic de territoire dans lequel l'exploitation est sise : décentrage obligé et première mise à distance de

la logique du « tout filière » ! Ensuite, le diagnostic de l'exploitation est passé au filtre des trois piliers de la durabilité (Vilain, 2003) avec l'utilisation de la méthode IDEA : deuxième recadrage avec ce passage des seuls outils technico-économiques à un outil intégrant ces aspects mais contrebalancés par les aspects écologiques et socio-territoriaux. Il s'agit là d'un véritable changement culturel. Non seulement l'outil de pilotage du système est radicalement modifié, mais la reterritorialisation des pratiques, voire leur reterrestrialisation (Emelianoff, 2007), est sous-jacente. Enfin, le déroulement du projet est soumis à un comité de pilotage multi acteurs d'une quarantaine de personnes où l'on retrouve la diversité des acteurs agricoles, les élus et les associations ! Or, au moment de la réorientation du système d'exploitation, certains acteurs freinent au sein du comité de pilotage et s'opposent à une orientation – pédagogique et pratique – proposant deux voies pédagogiques propres à chacun des sites de l'exploitation : celle « en douceur » de la désintensification, l'autre plus « radicale » de l'agriculture biologique. Le train de l'exemplarité en matière de durabilité, que le Conseil régional cherche aujourd'hui à développer, est passé ! Sans un réel volontarisme politique, penser une agriculture différente au début des années 2000 est difficile dans un territoire qui ne possède pas une culture de l'innovation (Peltier et Millet, 2004). Pourtant, l'initiative des porteurs du projet ne reste pas lettre morte. Un projet collectif d'atelier de transformation, avec trois autres agriculteurs, voit le jour en 2004. Des activités pédagogiques au service du territoire, de diagnostic essentiellement, se développent : mesure de la durabilité des pratiques agricoles d'exploitations agricoles de plusieurs communes périurbaines, diagnostic forestier, etc. Des ressources pédagogiques sont produites (Peltier et Millet, 2004). Des activités d'ingénierie territoriales sont parfois mêmes sollicitées (atelier de transformation, projet agri-urbain). Par ailleurs, le lycée intègre le Conseil de développement du pays du Mans. Les méthodologies développées, les outils de diagnostic utilisés, les approches par la complexité, les résultats produits, les partenariats développés aussi bien avec la diversité des acteurs professionnels qu'avec les élus et les associations, font d'abord du lycée un acteur d'un possible développement territorial durable. Plus encore, le lycée, reconnu par cette diversité de partenaires, peut apparaître comme l'un des médiateurs possibles pour mettre en œuvre l'une des composantes fortes, mais difficile, de la durabilité, la transversalité, c'est-à-dire mettre en synergie des services, des acteurs, qui ne travaillent pas ensemble. Néanmoins, au Mans, la difficulté majeure reste

celle de dépasser les logiques sectorielles – corporatistes – bien installées.

A Nantes, le lycée Jules Rieffel n'a pas de spécificité agricole. Il s'est donc positionné au-delà du champ sectoriel. Situé en première couronne périurbaine à Saint-Herblain, il est créé en 1987 sur un espace de 35 hectares laissé en friche. L'établissement subit l'environnement périurbain : urbanisation croissante, transports accrus, risques importants de pollution, etc. A partir de la fin des années 1990, des travaux de diagnostics économiques, sociaux, agricoles des territoires périurbains et du site en particulier, des projets d'études avec les apprenants, permettent peu à peu de mieux cerner l'imbrication des différents territoires administratifs (commune, agglomération, pays), naturels (bassins versants) et construits (paysages, zones de transit, etc.), et les intérêts des acteurs de ceux-ci. L'établissement décide de se pencher sur la question de l'utilisation globale de son espace en friche. Il s'agit déjà d'engager l'ensemble des personnels dans une démarche de projet global de développement durable. A la suite de la mise en place en 1995, d'un premier atelier de développement durable – les chantiers d'insertion en maraîchage biologique (Les jardins de Jules Rieffel) – pour répondre aux missions d'animation du territoire et d'insertion, d'autres ateliers intéressant les partenaires et acteurs des territoires voient le jour : apiculture, arboretum, etc. Des états des lieux (eau, faune, flore, etc.) sont menés avec des acteurs du territoire et « refont lien ». L'agglomération nantaise valide l'implantation d'un espace de forêt urbaine (480 ha prévus sur Saint-Herblain, Couëron et Sautron), dans lequel se trouve l'ensemble du site Jules Rieffel, et confirme l'intérêt qu'elle porte à la démarche amorcée depuis 2002. La commune de Saint-Herblain, réalisant elle aussi un Agenda 21, se rapproche de l'établissement pour des ateliers ciblés (animation pédagogique, jardin en mouvement initié avec le jardinier-paysagiste Gilles Clément⁸). Ainsi, s'annonce une collaboration plus étroite avec les collectivités territoriales. L'établissement a « réinvesti » son territoire (mission animation et développement) comme le préconise la loi sur les affaires rurales de février 2005.

Suite au travail réalisé avec le réseau Développement durable du Service formation de la direction régionale de

l'agriculture et de la forêt (DRAF-SRFD), le lycée s'engage en 2005 dans une démarche d'Agenda 21 d'établissement de formation. L'Agenda 21 permet de donner une cohérence et donc une lisibilité en interne et en externe (Peltier et al., 2008 et 2009). Le diagnostic et la construction du projet associent tous les acteurs et les partenaires de l'établissement, selon un va-et-vient constant entre le conceptuel, le théorique et le pratique, les actions concrètes. Le lien avec le concret permet alors aux acteurs de comprendre comment intégrer le développement durable dans leur comportement et leurs pratiques, et l'intérêt que cela peut représenter pour l'établissement comme pour l'individu. C'est ainsi que la démarche globale se crée, et que – moyennant évaluation, fixation de nouveaux objectifs, etc. – les actions pourront durer dans le temps.

Par les références et compétences professionnelles produites pour ses apprenants, par les partenariats constitués, par son ouverture au public, le lycée produit de nouveaux savoirs intégrant transversalement le développement durable. Les métiers, les activités, visés se situent peu dans le champ de l'agriculture professionnelle, mais ont davantage à voir avec la valorisation d'espaces délaissés et leur reconquête quotidienne et patrimoniale. Le travail de la terre reste toutefois au cœur de ces activités aussi bien paysagères, commerciales en circuits courts, forestières, que de gestion quotidienne et ménagère d'un espace de vie étendu à une parcelle de prairie, de bois ou de friche. C'est ainsi que l'on peut évoquer la notion d'agriculture de récréation – de préservation ou de conservation, de reconstitution de ressources naturelles – au sens où elle ne se situe pas au même rang que l'agriculture professionnelle dont l'objectif est de fournir un revenu à son praticien. Elle allie le bien collectif et le projet personnel de redevenir un habitant (Hucy et al, 2005). Ce type d'agriculture, n'a pas vocation à se substituer à l'agriculture dite professionnelle, par contre elle est contributrice d'une réflexion sur la gestion des espaces naturels et agricoles autour des villes. Une agglomération, comme celle de Nantes, travaillant sur un projet de forêt urbaine ne peut se contenter de boiser/reboiser 1.500 hectares d'anciennes terres agricoles et espaces naturels. Des savoir-faire et pratiques identitaires, des comportements en phase avec la durabilité dépassent la simple mise en œuvre d'un espace de récréation mais touchent bien un projet de récréation. Nantes Métropole n'a-t-elle pas d'ailleurs intégré le lycée Jules Rieffel dans la

⁸ Il est fait référence à cette expérience dans Clément G., Jones L., 2006, *Une écologie humaniste*, Aubanel.

construction de son projet de forêt urbain, preuve qu'elle ne néglige pas le volet pédagogique, éducatif et citoyen !

Les exemples manceaux et nantais nous semblent significatifs de deux postures territoriales en termes de dynamique d'acteurs et d'intégration de la durabilité dans la construction d'un projet global. Sur la FIG. 2, Le Mans se situerait dans les environs de l'intersection secteur / durabilité concédée ; Nantes plutôt vers le croisement secteur territorialisé / durabilité entre concédée et assumée. C'est le cas de La Chapelle-sur-Erdre qui explorerait au mieux l'ouverture territoriale et la durabilité assumée... même si la continuité de l'action n'a pas été assurée.

Pistes d'ouverture

Avancer dans la construction d'un monde commun en durabilité territoriale est un chemin parsemé d'embûches. L'éducation vers un développement durable des acteurs ne peut être considérée comme allant de soi tant il s'agit en fait d'un réel changement de paradigme entre un modèle positiviste et un modèle constructiviste-critique⁹.

Se donner la durabilité comme objectif commun

Sans la construction d'une culture commune en durabilité, sans la recherche d'un compromis en conscience des enjeux, les acteurs ne pourront guère entrer en construction d'un développement territorial durable. Pour réussir cela, des lieux neutres et des médiateurs sont nécessaires. Ensuite, les diagnostics préalables aux scénarios puis actions ne peuvent être envisagés qu'avec des outils ayant déjà intégré le questionnement en durabilité. Pour l'agriculture, on évoquera le Bilan CARBONE™, le diagnostic PLANETE™, le diagnostic IDEA™ notamment. Par contre pour d'autres activités, les outils peuvent faire défaut. Plus délicat, les outils prenant en compte l'échelle territoriale ne peuvent être envisagés comme l'addition des outils sectoriels. L'effort actuel pour évaluer les démarches territoriales de développement durable, telles les Agenda 21 locaux (CGDD, 2009), montre que la voie est en cours d'être tracée. L'agriculture, des

espaces périurbains notamment, a donc tout à gagner à intégrer les Agendas 21 locaux, en valorisant une entrée socioterritoriale et non seulement sectorielle. En 2005-2006, la Chambre départementale d'agriculture de Loire-Atlantique cherchait d'ailleurs à explorer la voie d'un Agenda 21 pour sa structure ! L'opportunité des Périmètres d'aménagement des espaces naturels (PAEN), comme celle un peu plus tôt des Zones d'agriculture protégée (ZAP) (Serrano et Vianey, 2007), peut également constituer une mise en œuvre intéressante pour un projet territorial en développement durable où l'agriculture serait réellement partie prenante. La garantie des espaces serait le pendant d'une garantie des pratiques agricoles durables favorables à la création d'un espace social au-delà de la « cohabitation ». Des outils existent ; la question est celle de la perspective dans laquelle ils sont utilisés !

Le changement culturel d'une démarche constructiviste-critique

Dans les situations observées, où au mieux la territorialisation des activités se limite à l'ouverture territoriale, et où l'intégration de la durabilité peine à atteindre une durabilité assumée, nous comprenons qu'un palier est ici à franchir. En effet, même lorsque les acteurs affichent une volonté de composition, ils retombent souvent dans une défense corporatiste qui leur paraît indépassable. Ainsi en est-il des questions socialement vives (Legardez et Simonneaux, 2006), auxquelles on peut peut-être rattacher celle du foncier. La logique du zonage est issue d'un paradigme qui découpe/réduit la réalité en morceaux et traite chacun de ceux-ci, leur affectant ici une fonction, un usage particulier. Les espaces sont ainsi conçus pour des usages uniques et sectoriels. La question du foncier pour quoi faire, dans le cadre de l'exploration des mondes possibles, ne parvient pas à s'imposer ! Le zonage fige, vient s'opposer au projet, aux références à des valeurs partagées pour le bien commun, au compromis instable à rechercher... comme le PADD peut l'énoncer. La contradiction relève en fait du télescopage de deux logiques incompatibles. L'une tranche, segmente, fige, en référence à un paradigme positiviste, l'autre cherche des compromis à construire, garde des frontières floues, en référence à un paradigme constructiviste-critique. Ce sont en fait deux modèles de citoyenneté qui s'affrontent : une citoyenneté républicaine, une citoyenneté démocratique (Audigier, 2005 ; Schnapper, 2000).

⁹ Voir sur cette question, au sujet de la pédagogie en Histoire géographique plus particulièrement, mais en lien étroit avec les dynamiques territoriales, Tutiaux-Guillon N., 2006, « Le difficile enseignement des questions vives en histoire géographique », in Legardez A. et Simonneaux L., *L'école à l'épreuve de l'actualité*, ESF, p. 119-135.

Bibliographie

- Aggeri, G., 2010, *Inventer les villes-natures de demain : gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*, Educagri éditions.
- Aubry, C. et Y. Chiffolleau, 2009, « Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles », *Innovations Agronomiques*, n° 5, p. 53-67.
- Audigier, F., 2005, « L'éducation à la citoyenneté démocratique : défis et perspectives de quelques appuis solides et de débats nécessaires », [En ligne] URL : http://www.aecf.be/download/Bruxelles-130905_resume.doc.
- Bertrand, J.R., J. Chevalier, R. Dodier et A. Gasnier, 2000, *Le Mans. Peut-on changer la ville ?*, Economica, coll. Anthropos Villes, 220 p.
- Buër, J.-L., C. Peltier et S. Aublin, 2009, « Une forte implication (de l'Enseignement agricole) dans le développement durable », *Les Cahiers de l'éducation*, n° 85, mai-juin, p. 17-19.
- Callon, M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil.
- Callon M., 1986, "Some Elements of a Sociology of Translation : Domestication of the Scallops and the Fishermen of St Brieuc Bay" in Law J. (ed.), *Power, Action and Belief : A New Sociology of Knowledge*, Routledge et Kegan Paul.
- Commissariat général du développement durable, 2009, *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux*, juin.
- Emelianoff, C., 2007, « La ville durable : une utopie ou un idéal ? », *Les cafés développement durable, territoires et agricultures*, [En ligne] URL : <http://www.lycee-la-germiniere.educagri.fr/DDurable/cafeDD.htm>.
- Emelianoff C., 2005, « La ville durable en quête de transversalité », in Mathieu N., Guermont Y. (éds), *La ville durable, du politique au scientifique*, CEMAGREF, CIRAD IFREMER INRA éditions, p. 129-142.
- Fabre M. et B. Fleury, 2007, « La pédagogie sociale : inculquer ou problématiser ? L'exemple de l'introduction du développement durable dans l'enseignement agricole », *Recherche en éducation*, n° 1, www.cren-nantes.net.
- Fleury A. (coord.), 2005, « L'agriculture périurbaine », *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n° 5.
- IFEN, 2006, *Rapport de l'IFEN*.
- Hubert, B. et O. Godard, 2002, *Le développement durable et la recherche scientifique, direction générale de l'INRA*, www.inra.fr/developpement-durable/RapportDevDurable.pdf.
- Hucy, W., Mathieu N., Mazellier T., Raynaud H., 2005, « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », in Mathieu N., Guermont Y. (éds), *La ville durable du politique au scientifique*, Paris, CEMAGREF...
- Griffon, M., 2006, *Nourrir la planète*, O. Jacob.
- Guiomar, X., 2004, « D'une agriculture en situation périurbaine à l'agriculture en fonctionnement périurbain », dossier « Agriculture périurbaine : quels liens avec les politiques agricoles, rurales et d'aménagement du territoire ? », *Travaux et Innovations*, n° 104, janvier.
- Jollivet, M., (dir.), 2001, *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Ed. Elsevier.
- Jollivet, M., (dir.), 1992, *Sciences de la nature / Sciences de la société : les passeurs de frontières*, CNRS.
- LRD, 2007, dossier « L'écologie industrielle ramène l'économie aux limites de la terre », n° 25, juin-juillet, p. 15-57.
- Latour, B., 1987, *Science in Action : How to Follow Scientists and Engineers Through Society*, Milton Keynes : Open University Press
- Law, J., 1992, "Notes on the Theory of the Actor Network : Ordering, Strategy, and Heterogeneity", [En ligne] URL : <http://www.lancs.ac.uk/fass/sociology/papers/law-notes-on-ant.pdf>.
- Legardez, A. et L. Simonneaux, 2006, *L'école à l'épreuve de l'actualité*, ESF.
- Luneau, G., 2004, *La forteresse agricole. Une histoire de la FNSEA*, Fayard.
- Maréchal, G. (éd.), 2008, *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Editions Educagri.
- Massé, R., 2003, « La flexibilité des critères dans la justification éthique des interventions : du principe spécifié à un modèle centré sur les valeurs phares », in Hervé C. et al, *Ethique médicale, bioéthique et normativités*, Dalloz.
- Micoud, A., 2001, « La campagne comme espace public », in *Géocarrefour*, vol 76, n° 1.
- Ollagnon, H., 2006, « La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? », *Responsabilité et environnement*, n° 44, octobre.
- Ost, F., 1995, *La nature hors la loi*, Ed. La Découverte.
- Peltier, C., 2010, « L'Agenda 21 : outil stratégique de généralisation de l'EDD pour les établissements de l'enseignement agricole », *Les Cahiers pédagogiques*, [En ligne] URL : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article6589>.
- Peltier, C., L. Leducq et L. Millet, 2008 et 2009, *Agenda 21 ; Etablissement de formation et territoires*, 3 DVD, Educagri éditions.
- Peltier, C., L. Leducq et G. Richard, 2008, « Agenda 21 de lycée : transversalité et lien au territoire », revue *POUR*, dossier « Systèmes de formation et développement durable », juillet.
- Peltier, C. et Y. Djellouli, 2008, « Durabilité des pratiques agricoles et relations sociales à retisser en périurbain : le cas du Mans », in Séchet R., Garat I., Zeneidi D. (dir.), *Espaces en transactions*, PUR, p. 211-226.
- Peltier, C., 2008, « Agriculture et durabilité : acteurs et voies de reconnaissance. Le cas de Nantes et du Mans », Journées J.-P. Deffontaines, Versailles, www.inra.fr/sad/deffavril/temps3/communications/T3S3_Peltier.pdf.
- Peltier, C., 2006, « Approche territoriale et développement durable », *Les Cahiers pédagogiques*, dossier « Ecole, milieux et territoires », n° 447, novembre, p. 40-42.
- Peltier, C. et Millet L., 2004, *Agriculture périurbaine et développement durable*, DVD 140 mn, Educagri éditions.
- Perrin, C., 2007, « La patrimonialisation de la campagne autour d'Aix en Provence et de Florence : frein ou accélérateur de l'étalement urbain ? », in Durbiano C., Moustier P. (dir.), *Actes du colloque international « Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance »*, 7-12 mai.
- Pierre, G., P. Madeline, C. Margetic, N. Croix, M. Bermond et C. Peltier, 2008, « Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? », *Géocarrefour*, vol. 83, n° 3, p. 245-250.
- Poulot, M. et T. Rouyres, 2007, « Refaire campagne en Ile-de-France », in *Noroi*, n° 202.
- Schnapper, D., 2000, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Gallimard.
- Serrano, J. et G. Vianey, 2007, « Les zones agricoles protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain ? », in *Géographie Economie Société*, vol. 9, n° 4, Lavoisier.
- SFER, 2002, *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, INRA-ESR.
- Streith, M., 2009, « Agricultures innovantes et recompositions des campagnes en Haute-Normandie », colloque annuel de

l'Association de Science Régionale De Langue Française, 6-8 juillet, Clermont-Ferrand.

Tutiaux-Guillon, N., 2006, « Le difficile enseignement des questions vives en histoire géographie », in Legardez A. et Simonneaux L., *L'école à l'épreuve de l'actualité. Enseigner les questions vives*, ESF, p. 119-135.

Urbain, J.-D., 2002, *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Payot.

Vilain, L. (dir.), 2003, *La méthode IDEA. Guide d'utilisation*, Educagri éditions (3^e édition en 2008).